



Préfecture  
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement  
d'ARRAS

Canton de  
SAINT-POL/TERNOISE

VILLE de FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 062-216203612-20231120-2023\_11\_20\_1-AI

# ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET

SIGNATURE AU 1<sup>ER</sup> ADJOINTE AU MAIRE

Nous, Johann DELARCHE, Maire de la Commune de FRÉVENT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et R. 2122-10 permettant aux maires de donner, sous leur surveillance et leur responsabilité délégation de fonction et de signature aux maires-adjoints,

**VU** l'élection du Maire et des adjoints du 28 Octobre 2023,

**CONSIDERANT** que Madame Christine LÉGUILLETTE a été élue 1<sup>er</sup> adjointe au Maire lors du conseil municipal du 28 Octobre 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y est nécessaire pour le bon fonctionnement des services municipaux de donner délégation de fonction et de signature à l'intéressé,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Une délégation de fonction et de signature est donnée à **Madame Christine LÉGUILLETTE** – 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants : Gestion et Administration Communale

**ARTICLE 2** : En cas d'empêchement, ou d'absence, cette délégation est donnée à Monsieur Tony RAMON ( 2<sup>ème</sup> Adjoint).

**ARTICLE 3** : Cette délégation, exercée sous ma responsabilité, subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

**ARTICLE 4** : L'intéressée a commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 28 octobre 2023.

**ARTICLE 5** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes municipaux et dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise

**Signature autorisée**  
Christine LEGUILLETTE

**Frévent le 20 Novembre 2023**

Transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

LE 20 NOV. 2023

LE MAIRE,

Johann DELARCHE

